

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

Le mercredi 12 juillet 2023 se tient à 19 h 33, à la salle communautaire de Notre-Dame-des-Bois, la séance régulière de juillet 2023 du conseil des maires de la MRC du Granit.

Madame la préfet, Monique Phérvong Lenoir, et les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre :

Danièle Provencher	Audet
Gaby Gendron	Frontenac
Michel Ouellet	Lac-Drolet
Julie Morin	Lac-Mégantic
Ghislain Breton	Lambton
Claude Roy	Marston
Jacques Bergeron	Milan
Daniel Gendron	Nantes
Dominic Boucher-Paquette	Notre-Dame-des-Bois
Peter Manning	Piopolis
Guy Brousseau	Saint-Augustin-de-Woburn
Pierre Dumas	Sainte-Cécile-de-Whitton
Denis Poulin	Saint-Ludger
Denis Doyon, maire-suppléant	Saint-Robert-Bellarmin
Suzie Roy	Saint-Romain
France Bisson	Saint-Sébastien
Martine Brouard	Stornoway
Denyse Blanchet	Stratford
Pierre Brosseau	Val-Racine

Étant donné les points à l'ordre du jour, madame Véronique Lachance, agente aux communications ainsi que madame Paule Rochette, coordonnatrice de la Route des Sommets, sont présentes.

Madame la préfet préside la séance. À titre de greffière-trésorière de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

Messieurs Francis Bélanger, maire de la Municipalité de Courcelles, est absent.

1.0

---

**QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la préfet constate le quorum, souhaite la bienvenue à chacun et procède à l'ouverture de la séance.

2.0

---

**ORDRE DU JOUR**

Le sujet 10.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE TRANS-AUTONOMIE est retiré de l'ordre du jour.

Le sujet 10.2 ADOPTION DES CHEMINS PRIORITAIRES – PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL) est retiré de l'ordre du jour.

**2023-129****ORDRE DU JOUR**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT  
ORDRE DU JOUR**

<b>1.</b>	QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
<b>2.</b>	ORDRE DU JOUR
<b>3.</b>	DÉCLARATION D'INTÉRÊTS
<b>4.</b>	PÉRIODE DE QUESTIONS
<b>5.</b>	SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER
<b>6.</b>	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 JUIN 2023
<b>7.</b>	SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DES DERNIÈRES RENCONTRES
<b>8.</b>	BONS COUPS
<b>9.</b>	<b><u>AMÉNAGEMENT</u></b>
<b>9.1.</b>	ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2023-09 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN DE BONIFIER LE SCHÉMA
<b>9.2.</b>	DEMANDE D'APPUI - DEMANDE DE MODIFICATION DE L'ARTICLE 113 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME
<b>10.</b>	<b><u>TRANSPORT</u></b>
<b>10.1.</b>	RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANS-AUTONOMIE
<b>10.2.</b>	ADOPTION DES CHEMINS PRIORITAIRES – PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)
<b>11.</b>	<b><u>SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE</u></b>
<b>11.1.</b>	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE
<b>11.2.</b>	ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE 2022-2023
<b>11.3.</b>	RECOMMANDATION D'APPUI - DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'ACCÉLÉRER LA MISE EN PLACE D'ACTIONS PERMETTANT D'ACCROÎTRE LA SÉCURITÉ DES PIÉTONS, DES CYCLISTES ET DE TOUTES LES USAGÈRES ET DE TOUS LES USAGERS DE LA ROUTE

<b>12.</b>	<b><u>SERVICE D'ÉVALUATION</u></b>
<b>12.1.</b>	DÉPÔT DES RAPPORTS DU SERVICE D'ÉVALUATION
<b>12.2.</b>	DÉPÔT DU RAPPORT DU NOMBRE DE DEMANDES DE RÉVISION DU RÔLE D'ÉVALUATION
<b>12.3.</b>	DÉPÔT DES RÔLES D'ÉVALUATION, DEMANDE D'EXTENSION DES MUNICIPALITÉS DE AUDET, LAMBTON, SAINT-LUDGER, SAINT-ROBERT-BELLARMIN ET SAINT-ROMAIN
<b>13.</b>	<b><u>DÉVELOPPEMENT</u></b>
<b>13.1.</b>	RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA SDEG
<b>13.2.</b>	SCÉNARIO DE FINANCEMENT 2024-2026 DE LA ROUTE DES SOMMETS
<b>13.3.</b>	SIGNATAIRE – CONTRAT DE SIGNALISATION DE LA ROUTE DES SOMMETS AVEC LE MINISTÈRE DU TOURISME
<b>14.</b>	<b><u>DÉVELOPPEMENT SOCIAL</u></b>
<b>14.1.</b>	ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DU GRANIT POUR LES FONDS DU PAGIEPS (FQIS) POUR L'ANNÉE 2022
<b>15.</b>	<b><u>PROJETS SPÉCIFIQUES</u></b>
<b>15.1.</b>	DÉFI 2025- PRÉSENTATION « VOS MUNICIPALITÉS EN ACTION »
<b>15.2.</b>	SIGNATURE INNOVATION
<b>16.</b>	<b><u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u></b>
<b>16.1.</b>	COMPTES À PAYER
<b>16.2.</b>	REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES DU MOIS DE JUIN
<b>16.3.</b>	DÉPART DE LA MUNICIPALITÉ DE COURCELLES DU TERRITOIRE DE LA MRC DU GRANIT
<b>16.4.</b>	RESSOURCES HUMAINES
16.4.1.	Chantier RH – Benoit Lévesque
16.4.2.	Direction de développement économique et territorial
16.4.3.	Direction des ressources humaines et de l'administration
<b>16.5.</b>	STRUCTURE MRC/SDEG
<b>17.</b>	<b><u>RAPPORTS D'ACTIVITÉS</u></b>
<b>17.1.</b>	- Comité Vigie-santé
<b>17.2.</b>	- COBARIC
<b>18.</b>	<b><u>PROJETS ÉOLIENS</u></b>
<b>18.1.</b>	PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI

<b>18.2.</b>	<b>PROJET ÉOLIEN HAUTE-CHAUDIÈRE, SUIVI</b>
18.2.1.	Lettre de crédit
<b>19.</b>	<b><u>VARIA</u></b>
<b>20.</b>	<b><u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u></b>
<b>21.</b>	<b><u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u></b>

## 3.0

**DÉCLARATION D'INTÉRÊT**

Les maires sont invités à déclarer leur intérêt en lien avec les sujets à l'ordre du jour et à en préciser la nature. Aucun intérêt n'est déclaré.

## 4.0

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

## 5.0

**SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER****SUIVI DES RÉUNIONS****Corporation de développement communautaire du Granit**

- À la suite de l'annonce de la prolongation de l'entente avec le ministère de l'Emploi et la solidarité sociale jusqu'en mars 2024, la MRC du Granit et la CDC du Granit sont prêtes à recevoir de nouvelles demandes dans le cadre du FQIS.

**MRC du Granit**

- Lettre qui a pour sujet d'établir les conditions relatives de l'octroi d'une aide financière à l'organisme par la MRC du Granit en vertu du Fonds Bassin Versant, ainsi que les obligations respectives des parties
- La MRC du Granit, la Société de développement économique du Granit et Tourisme Région de Mégantic, annoncent que le bureau d'accueil touristique est désormais aménagé dans la gare patrimoniale de Lac-Mégantic.

**SUIVI INTERNE (EDG - MRC - SDEG)****Avis de nomination**

- Embauche de madame Karine Guérard, Inspectrice à l'évaluation et prévention incendie.

## **COURRIER**

### **Accompagnement DPAPC**

- La Direction des programmes et de l'accompagnement des partenaires et des clientèles (DPAPC), rattachée au sous-ministériat adjoint à l'expertise et aux politiques de l'eau et de l'air du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), réalise une étude de cas pour déterminer les meilleures pratiques en matière d'accompagnement des partenaires et des clientèles dans les dossiers liés à l'eau, de manière à optimiser le développement de son offre de service.

### **Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur "affaires municipales" APSAM**

- L'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur « affaires municipales » (APSAM) nous invite à participer à un court sondage d'opinion par Internet.

### **Atlas de l'eau**

- La plateforme Atlas de l'eau vient d'être bonifiée par l'ajout de nouveaux jeux de données et la mise à jour de plusieurs autres.

### **BAPE**

- Le Conseil des ministres a procédé à la nomination de Alain R. Roy à la présidence du BAPE.

### **Cégep Beauce-Appalaches**

- Lettre de remerciement pour notre appui au Cégep Beauce-Appalaches.

### **Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie - Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CIUSSSE-CHUS)**

- Pour connaître la situation des maladies transmises par les tiques sur le territoire de la MRC du Granit et répondre à nos questions, le CIUSSSE-CHUS nous invite à une rencontre virtuelle avec Dre Geneviève Baron, médecin à la Direction de la santé publique de l'Estrie.
- Transmission du récent numéro du bulletin Vision Santé publique, numéro 66, ayant pour sujet Maladies transmises par les tiques : état de situation en Estrie.
- Document de présentation de la conférence de Dre Baron sur l'état de la situation en Estrie des maladies transmises par les tiques.

### **Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)**

- Orientation préliminaire au dossier 440063.
- Procès-Verbal d'une demande d'autorisation au dossier 437778.
- Avis de convocation au dossier 440911.
- Orientation préliminaire au dossier 440930.

### **Commission de toponymie**

- La Commission de toponymie a officialisé un ou plusieurs noms pour désigner des lieux situés sur le territoire de la MRC du Granit.

### **Fondation québécoise du cancer**

- Contribution financière demandée à la MRC du Granit pour la Fondation québécoise du cancer.

### **Irénée Rutema**

- Monsieur Rutema nous propose diverses conférences sur la diversité, l'inclusion, l'équité, le vivre-ensemble, l'intégration des nouveaux arrivants ainsi que des perspectives politiques au Québec et au Canada.

**Les Chevaliers de Colomb**

- Les Chevaliers de Colomb sont fiers d'inviter madame la préfète à la première pelletée de terre qui marquera le début de la construction du projet Le Chevalier au centre-ville de Lac-Mégantic

**Ministère de la Sécurité publique**

- Le ministère de la Sécurité publique nous informe, qu'à partir du 15 juin 2023, afin de réduire la consommation de papier liée à leurs activités, toutes leurs communications se feront par courriel.

**Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation**

- La MAPAQ lance la consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles. 45 ans après l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection du territoire agricole, cette consultation vise à réunir différents intervenants dans une réflexion d'envergure pour s'assurer que nos terres continueront à nourrir le Québec de demain.

**Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)**

- Dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, la municipalité régionale ou l'autorité compétente en planification de la gestion des matières résiduelles doit produire au 30 juin de chaque année un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues au PGMR en vigueur pour l'année civile précédente, en l'occurrence 2022.
- RAPPEL – Production du rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues au PGMR en vigueur pour l'année civile précédente.

**Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)**

- Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation invite les municipalités et les organismes municipaux à exprimer leur niveau de satisfaction à l'égard des outils produits par le Ministère ainsi que des services offerts par ses directions régionales.
- La ministre des Affaires municipales recommande au gouvernement de faire droit à la demande commune de regroupement de la municipalité de Courcelles avec celle de Saint-Évariste-de-Forsyth. Celle-ci prévoit le partage de l'actif et du passif relatifs à l'intégration de la nouvelle municipalité au territoire de la municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan.
- Lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation donnant leur avis au sujet du projet de règlement numéro 2023-09 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé.

**Municipalité de Barraute**

- Résolution 2023-0605-110 - Municipalité de la présentation - Demande d'appui - Demande de bonification des programmes gouvernementaux.

**Municipalité de Frontenac**

- Règlement 472-2323 – Modifiant le règlement de zonage NO 243-90 afin d'apporter des modifications aux zones M-5, R-12 et R-13.

**Municipalité de Saint-Mathieu**

- Résolution 149-06-2023 – Appui au projet de la Loi 22 – Loi concernant l'expropriation.

**Municipalité de Saint-Romain**

- Résolution 2023-06-138 - Adhésion de la municipalité à la compétence de la MRC du Granit – Collecte, transport et traitement des matières recyclables.

**MRC Abitibi**

- Résolution AG-106-05-2023 – MRC de Maskinongé - Demande d'appui - Modification du taux d'imposition pour les pompiers volontaires et à temps partiel.

**MRC Avignon**

- Résolution CMRC-2023-05-24-883 - Concernant une demande d'appui des MRC de Matawinie et Montcalm relativement à une demande d'accompagnement financier suite à la hausse importante des coûts pour le transport collectif.

**MRC d'Argenteuil Authentique. Avec vous.**

- Résolution 23-06-187 – Plan régional des milieux humides et hydriques : Suspension du processus d'adoption et demande de changements législatifs.

**MRC de l'Assomption**

- Résolution 23-05-104 – Demande de création d'une appropiée pour la disposition des lingettes jetables.

**MRC de Roussillon**

- Résolution 2023-06-152 – Appui au projet de loi 22, loi concernant l'expropriation.

**MRC de Rouville**

- Résolution 38-03-23 - Demande d'accompagnement financier suite à la hausse importante des coûts pour le transport collectif.

**MRC de l'Érable**

- Résolution 2023-06-203 - Demande de modification de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme – Appui.

**MRC du Granit**

- La préfète de la MRC du Granit, Madame Monique Phérvong Lenoir a remis, au nom du conseil des maires, un montant à des organismes, associations et municipalités dans le cadre de l'appel de projets du Fonds bassin versant de la MRC du Granit. Lancé au début de l'année, l'appel de projets a retenu ceux portant notamment sur le contrôle des espèces exotiques envahissantes, la conservation des milieux humides en forêts privées et l'état de santé des lacs.
- Le 25 mai dernier a eu lieu la soirée de remise des bourses accélérateur de la SDEG visant à souligner les efforts et le travail des entrepreneurs ayant complété la formation Lancement d'une entreprise du Centre de formation professionnelle Le Granit, pour les sessions d'automne 2022 et d'hiver 2023.
- La MRC du Granit est heureuse d'attribuer, pour une seconde année, des sommes à des organismes et des municipalités qui s'engagent à la protection de l'environnement dans le cadre de l'appel de projets pour des événements écoresponsables.

**MRC Jardins de Napierville**

- Résolution 2023-06-116 – Demande d'appui de la municipalité du canton de Hemmingford concernant la couverture d'assurance des bâtiments patrimoniaux.

**MRC du Val-Saint-François**

- Résolution CM-2023-05-11 – Lettre 3.1 Municipalité du Canton de Melbourne – Transmission de la résolution numéro 2023-04-03, 30 demandant des modifications au MELCCFP relativement au compostage.
- Résolution CM-2023-06-14 – Nomination d'un comité de négociation pour la signature de l'entente-cadre d'Éco Entreprise Québec.

**Québecor Expertise Média**

- Dans le cadre de la Semaine de la municipalité, le Journal de Montréal et le Journal de Québec publieront un cahier spécial afin de promouvoir la démocratie et l'organisation municipale, l'une des principales missions de l'événement. Il contribue aussi à sensibiliser la population québécoise à l'importance de l'engagement citoyen. Profitez de l'occasion pour mettre en lumière notre municipalité, nos services, nos projets ou initiatives spécifiques destinés à nos citoyens.

**Réserve Internationale de ciel étoilé**

- La Réserve de ciel étoilé a produit et présenté une nouvelle activité de communication scientifique dans les classes sur les thèmes de la nuit, des étoiles et de la pollution lumineuse. Vive la nuit !

**Sport Québec**

- Ouverture de la période d'appel de candidatures, 61 e Finale des Jeux du Québec – Été 2027.

**Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec**

- Le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec nous transmet le Rapport annuel 2022.

**Table de concertation des personnes âgées de la MRC du Granit**

- Le numéro d'été de la revue Ensemble est disponible.

**Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM)**

- Résolution 1115-05-2023 – Demande de modification aux articles encadrant la compensation des propriétaires fonciers au sein de la LAU.

**Transport Canada**

- Une infolettre de Transport Canada qui annonce que le processus d'expropriation a été enclenché afin d'acquérir les terrains nécessaires à la construction de la voie de contournement de Lac-Mégantic.

**Tribunal administratif du Québec**

- Transmission d'une décision au dossier TAQ : SAI-Q-264693-2210.

**Ville de Châteauguay**

- Résolution 2023-06-328 – Demande au gouvernement du Québec pour garantir l'assurabilité des immeubles patrimoniaux à coût raisonnable.

**Ville de Lac-Mégantic**

- Invitation pour les commémorations de la tragédie du 6 juillet 2013.

**Ville de Matane**

- Résolution 2023-298 – Programmes d'aides financières du MAMH et du MTMD – Demande de révision - Appui à la demande de la ville d'Amqui.

**REVUES**

- Action Patrimoine
- Actions interculturelles
- AECOM
- APSAM
- Archéo-Québec
- Association des réseaux cyclables du Québec (ARCQ)
- Association forestière du sud du Québec



- Association pour la santé publique du Québec (ASPQ)
- Association québécoise Zéro Déchet (AQZD)
- B.A.P.E. (Bureau Audiences Publiques Environnement)
- BÂTIVert, de la COMBEQ
- Bulletin électronique de la Constellation du Mont-Mégantic
- Bulletin électronique de la FQM
- Bulletin électronique de la Persévérance scolaire en Estrie
- Bulletin électronique de Québec municipal
- Bulletin électronique de Québecvert
- Bulletin électronique du réseau d'information municipale
- Bulletin électronique de l'UMQ
- Bulletin électronique de l'Arbre plus
- Centre québécois de développement durable (CQDD)
- Centre Universitaire des Appalaches
- Chemin du Québec
- Citoyenneté Jeunesse
- COMBEQ
- Comité de la sécurité publique (Communication Prompt)
- Communications Estrie
- Communication Jean Malo
- Conseil de la culture de l'Estrie
- Conseil régional de l'environnement de l'Estrie
- COOP (Université de Sherbrooke)
- Groupe CT - Xerox
- Cyberbulletin@mamh.gouv.qc.ca
- Écho de Frontenac
- Éco Entreprise Québec
- Espace OBNL
- Groupe le Point
- Info-Climat
- Info Express — Amélioration de l'habitat
- Info Lambton
- Infolettre Actions interculturelles
- Infolettre Cameron RH
- Infolettre Consortium
- Infolettre de la Chambre de commerce Région Mégantic
- Infolettre de la Municipalité d'Audet
- Infolettre de la Municipalité de Lac-Drolet
- Infolettre de la Municipalité de Saint-Ludger
- Infolettre de l'innovation et de la transition énergétiques (ministère de l'Énergie et de Ressources naturelles)
- Infolettre Défi 2025
- Infolettre Développement durable (CQDD)
- Infolettre Flash – COMBEQ
- Infolettre FQM
- Infolettre MTQ/MTMD
- Infolettre Sécurité incendie
- Infolettre Stratj
- Intergénération Québec
- La Terre de chez nous
- La Tribune
- Le Cantonnier
- Le Magazine Scribe (ADMQ)
- Le Meg
- Le Riverain - Petit Lac Lambton
- L'expérience (Consortium)
- LobbyScope
- L'Office québécois de la langue française (OQLF)

- Marché municipal
- Mouvement québécois de la qualité
- Nautisme Québec
- Ouranos
- Partenaires pour la réussite éducative en Estrie
- PGI Pierre Gravel International
- Productions Marie Chevrier
- Québecvert
- Quorum
- Réseau Environnement
- RH Canada
- Scribe
- SEPAQ
- SNAP Canada/Québec
- SopFeu
- Statistique Canada
- Tournée Escale
- Université de Sherbrooke
- Vecteur environnement
- Vision Santé publique
- Vos nouvelles CNESST
- VVS Express

6.0

---

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 JUIN 2023**

**2023-130**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 JUIN 2023**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 21 juin 2023 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.0

---

**SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DES DERNIÈRES RENCONTRES**

Aucun sujet à traiter.

8.0

---

**BONS COUPS**

Certains maires mentionnent des bons coups de leur Municipalité.

9.0 AMÉNAGEMENT
-----------------

## 9.1

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2023-09 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN DE BONIFIER LE SCHÉMA

**2023-131****ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2023-09 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN DE BONIFIER LE SCHÉMA**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Granit (SAR) est en vigueur depuis le 28 avril 2003 ;

ATTENDU QUE les articles 47 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permettent à la MRC de modifier son schéma d'aménagement ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton souhaite permettre l'agrandissement du camping sur le lot 5 688 308;

ATTENDU QUE la Municipalité de Frontenac souhaite valoriser le site archéologique Cliche-Rancourt sur les lots 4 973 724, 4 973 731, 5 295 145, 5 521 007, 5 531 517 et 5 531 518;

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé lors de la séance du conseil des maires du 15 mars 2023;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté lors de cette même séance;

ATTENDU QUE le projet de règlement a fait l'objet d'une demande d'avis préliminaire et que ce dernier a été refusé;

ATTENDU QU le projet de règlement a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation tel qu'exigé par l'article 53 de la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'à la suite de son refus, le projet de règlement a été modifié;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires adopte le règlement n° 2023-09 modifiant le schéma d'aménagement no 2002-16 afin de bonifier le schéma.

QU'une copie du présent règlement soit envoyée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin d'obtenir une attestation de sa conformité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC****MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT****RÈGLEMENT NO 2023-09 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT 2002-16 AFIN DE BONIFIER LE SCHÉMA**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Granit (SAR) est en vigueur depuis le 28 avril 2003 ;

ATTENDU QUE les articles 47 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permettent à la MRC de modifier son schéma d'aménagement ;

ATTENDU QUE la municipalité de Lambton souhaite permettre l'agrandissement du camping sur le lot 5 688 308;

ATTENDU QUE la municipalité de Frontenac souhaite valoriser le site archéologique Cliche-Rancourt sur les lots 4 973 724, 4 973 731, 5 295 145, 5 521 007, 5 531 517 et 5 531 518;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété et statué par le présent règlement ce qui suit :

### ***Dispositions déclaratoires***

#### **Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **Article 2**

Le schéma d'aménagement révisé, règlement n° 2002-16, tel que modifié par tous ses amendements est de nouveau modifié par le présent règlement.

#### **Article 3**

La carte des *Grandes affectations du territoire* est modifiée afin d'intégrer une partie du lot 5 688 308 et 6 103 351 actuellement dans l'affectation Villégiature à l'affectation Récréation type 2, pour une superficie d'environ 2,15 hectares municipalité de Lambton, tel que démontré à l'annexe 1.

#### **Article 4**

La carte des *Grandes affectations du territoire* est modifiée afin d'intégrer les lots 4 973 724, 4 973 731, 5 295 145, 5 521 007, 5 531 517 et 5 531 518 à l'affectation Récréation type 1, pour une superficie d'environ 7.5 hectares municipalité de Frontenac, tel que démontré à l'annexe 2.

#### **Article 5**

Le tableau 4.1 du Chapitre 4 intitulé *Les Grandes affectations du territoire* est modifié afin d'ajouter la note 11 au niveau de l'affectation Récréation type 1 et à la suite du tableau. Elle se lira comme suit :

11) Pour la zone Récréative type 1 incluant les lots 4 973 724, 4 973 731, 5 295 145, 5 521 007, 5 531 517 et 5 531 518, municipalité Frontenac, seuls les usages Récréation extensive et Conservation et interprétations sont autorisés.

#### **Article 6**

Le tableau 4.1 du Chapitre 4 intitulé *Les Grandes affectations du territoire* est modifié afin d'ajouter la note 11 au niveau de l'affectation Récréation type 2 et à la suite du tableau. Elle se lira comme suit :

12) Pour la zone Récréative type 2 incluant les lots 5 688 308 et 6 103 351, municipalité Lambton, seuls les usages Récréation extensive et Récréation intensive sont autorisés.

#### **Article 7**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Monique Phérvong Lenoir  
Préfet

Sonia Cloutier  
Directrice générale  
Greffière-trésorière

Avis de motion : 15 mars 2023

Adoption du projet de règlement : 15 mars 2023

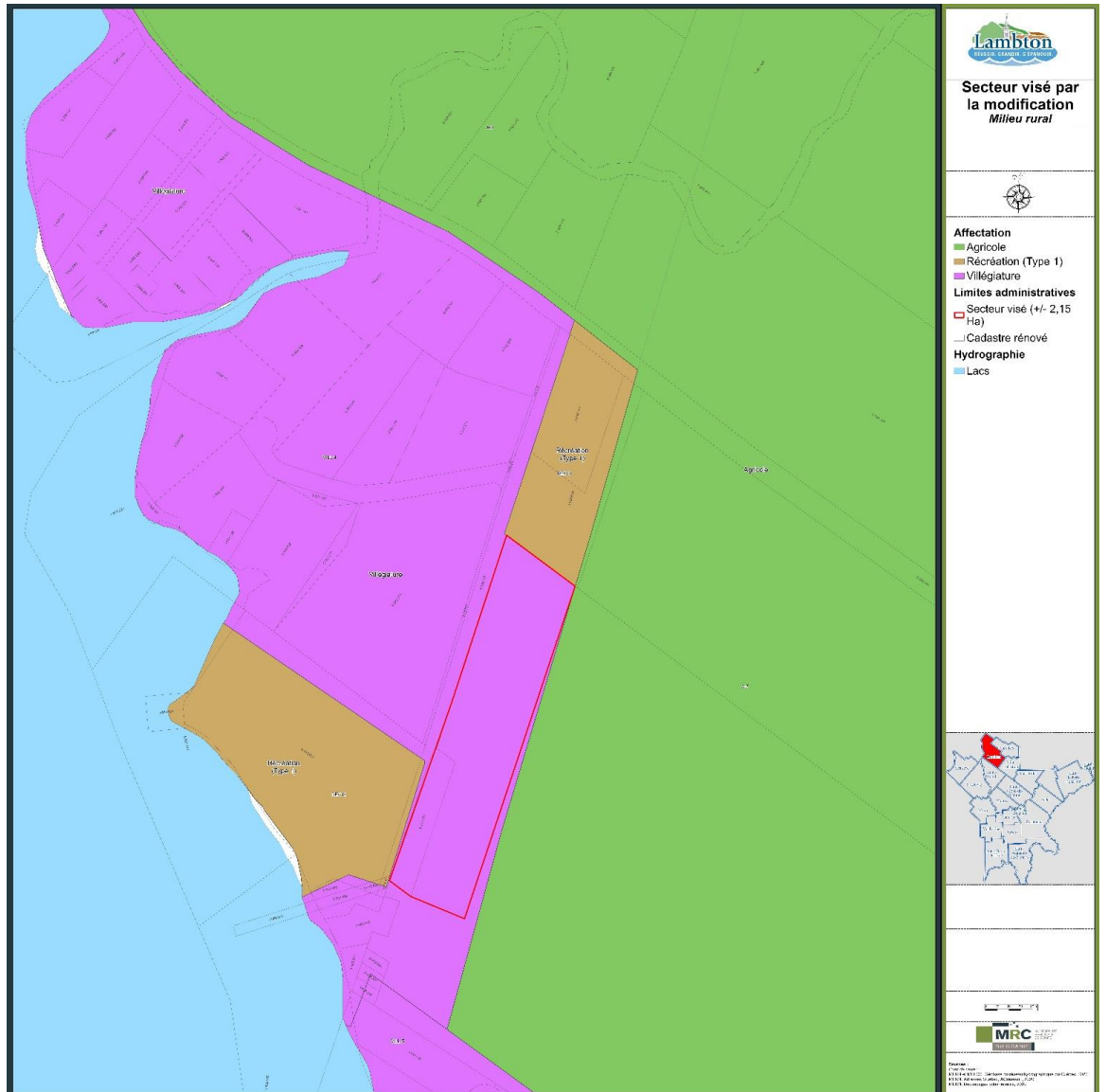
Consultation publique : 29 mai 2023

Adoption du règlement : 12 juillet 2023

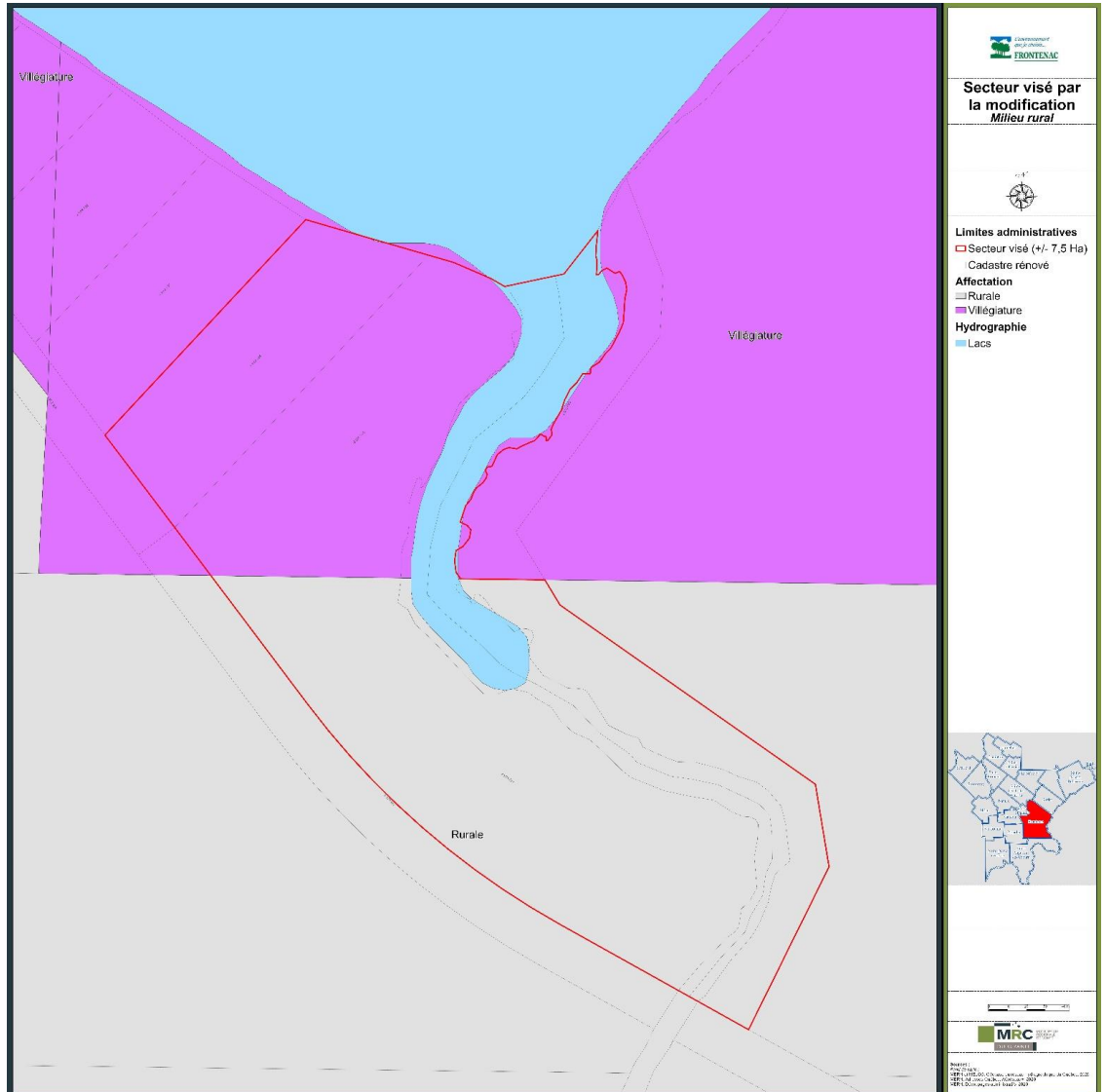
Avis du ministre :

Entrée en vigueur :

**ANNEXE 1**  
**Secteur visé par la demande (Lambton)**  
**Parties de lots à inclure dans l'affectation Récréatif type 2**



**ANNEXE 2**  
**Secteur visé par la demande (Frontenac)**  
**Lots à inclure dans l'affectation Récréatif type 1**



**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE DU GRANIT  
RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-09**

**DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE  
APPORTÉES AUX PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME DES  
MUNICIPALITÉS VISÉES**

Conséquemment à l'adoption du **RÈGLEMENT NO 2023-09 AFIN DE BONIFIER LE SCHÉMA**, voici la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leur plan d'urbanisme et leurs règlements d'urbanisme. Le présent document est adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**Nature des modifications à apporter :**

- Lambton : Intégrer les lot 5 688 308 et 6 103 351 à la zone Récréative type 2
- Frontenac : Intégrer les lots 4 973 724, 4 973 731, 5 295 145, 5 521 007, 5 531 517 et 5 531 518 à la zone Récréative type 1

Copie certifiée conforme ce 12 juillet 2023

Sonia Cloutier  
Directrice générale  
Greffière-trésorière

9.2

DEMANDE D'APPUI - DEMANDE DE MODIFICATION DE L'ARTICLE 113  
DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME

**2023-132**

**APPUI - DEMANDE DE MODIFICATION DE L'ARTICLE 113 DE LA LOI  
SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME**

ATTENDU QUE la MRC du Granit a reçu une résolution d'appui à l'ADGMRCQ par la MRC de L'Érable, laquelle se lit comme suit :

ATTENDU la position défendue par l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) dans sa lettre datée du 9 mai 2023 intitulée Défis juridiques de la mise en oeuvre des PRMHH adressée à ses membres;

ATTENDU la résolution numéro 1115-05-2023 adoptée par la Table de concertation régionale de la Montérégie demandant de modifier les articles encadrant la compensation des propriétaires fonciers au sein de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

ATTENDU l'évolution récente de la jurisprudence en matière d'expropriation déguisée liée aux cas Dupras contre Mascouche et du Boisé des Hirondelles situé à Saint-Bruno-de-Montarville;

ATTENDU la nécessité d'établir des critères qui ne sont pas propices à l'interprétation au sein de la législation qui régit le droit à l'expropriation ainsi qu'en matière d'aménagement et d'urbanisme;

ATTENDU QUE le projet de loi n°16 (Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions) est actuellement en révision et que les



modifications au projet de loi n°22 pourraient nécessiter des amendements à court terme par le gouvernement;

ATTENDU QUE les dispositions des lois actuellement en vigueur mettent à risque de poursuites juridiques les MRC en matière de protection écologique qui découlent notamment de l'imposition du gouvernement du Québec de produire des Plans régionaux des milieux humides et hydriques;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Pierre Fortier, il est résolu :

D'APPUYER l'ADGMRCQ dans ses revendications visant à ce que soit modifié l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par l'ajout, après le quatrième alinéa, de l'alinéa suivant : « L'exercice des pouvoirs réglementaires prévus aux paragraphes 12.1°, 16° et 16.1° du deuxième alinéa par une municipalité ne donne pas lieu à compensation. »;

DE TRANSMETTRE la présente résolution aux MRC du Québec, à la Table des MRC du Centre-du-Québec, à l'Association des directeurs généraux de MRC du Québec, à l'Union des municipalités du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, ainsi qu'au député d'Arthabaska, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit appuie l'ADGMRCQ dans ses revendications visant à ce que soit modifié l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par l'ajout, après le quatrième alinéa, de l'alinéa suivant : « L'exercice des pouvoirs réglementaires prévus aux paragraphes 12.1°, 16° et 16.1° du deuxième alinéa par une municipalité ne donne pas lieu à compensation.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux MRC du Québec, à la Table des MRC du Centre-du-Québec, à l'Association des directeurs généraux de MRC du Québec, à l'Union des municipalités du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, ainsi qu'aux députés provinciaux, à la ministre des Affaires municipales et au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.0	TRANSPORT
------	-----------

10.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANS-AUTONOMIE

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour.

10.2

ADOPTION DES CHEMINS PRIORITAIRES – PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour.

**11.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE****11.1****RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le compte-rendu de la dernière rencontre.

**11.2****ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE 2022-2023****2023-133****ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE 2022-2023**

ATTENDU QUE l'article 78 de la *Loi sur la police* prévoit la mise en place d'un comité de sécurité publique;

ATTENDU QUE le comité de sécurité publique a plusieurs mandats, dont celui de produire annuellement un rapport faisant état des activités réalisées sur le territoire, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars;

ATTENDU QUE les membres du comité de sécurité publique ont pris connaissance du contenu dudit rapport et qu'ils sont en accord avec ce dernier;

ATTENDU QUE le rapport annuel d'activités du comité de sécurité publique pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023 a été envoyé aux maires et qu'ils en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte le rapport annuel d'activités du comité de sécurité publique pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023.

QUE ledit rapport soit transmis au ministère de la Sécurité publique ainsi qu'au commandant du centre de services.

QUE ledit rapport soit rendu disponible sur le site Internet de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.3****RECOMMANDATION D'APPUI - DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'ACCÉLÉRER LA MISE EN PLACE D' ACTIONS PERMETTANT D'ACCROÎTRE LA SÉCURITÉ DES PIÉTONS, DES CYCLISTES ET DE TOUTES LES USAGÈRES ET DE TOUS LES USAGERS DE LA ROUTE****2023-134****APPUI - DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'ACCÉLÉRER LA MISE EN PLACE D' ACTIONS PERMETTANT D'ACCROÎTRE LA SÉCURITÉ DES PIÉTONS, DES CYCLISTES ET DE TOUTES LES USAGÈRES ET DE TOUS LES USAGERS DE LA ROUTE**

CONSIDÉRANT QUE les Québécoises et Québécois ont été profondément ébranlés par le décès tragique de la petite Mariia Legenkivska, survenu à la suite d'une collision le 13 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE les enfants piétons ou cyclistes sont plus vulnérables que les adultes piétons et cyclistes, alors que ces modes de transport leur permettent de se déplacer de manière autonome vers l'école ou le parc;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place de mesures structurantes favorisant la sécurité des usagers de la route (rues conviviales, liens cyclables protégés, élargissement des trottoirs, bollards, réduction de la vitesse, dos d'âne, etc.) fait partie des priorités municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Politique de mobilité durable du gouvernement du Québec, adoptée en 2018, avec l'objectif de vision zéro accident n'a toujours pas été déployée.

CONSIDÉRANT QU'en 2022, 36 piétons sont morts sur le territoire de la SQ, qu'en moyenne, une personne piétonne meurt tous les 5 jours au Québec et que depuis 10 ans, ce sont plus de 27 000 personnes qui ont été blessées et 650 personnes qui sont décédées, alors qu'elles se déplaçaient à pied;

CONSIDÉRANT QUE selon l'Institut national de santé publique du Québec entre les années 2017 et 2023, on estime que 81 enfants âgés de 5 à 12 ans ont été blessés par un véhicule motorisé;

CONSIDÉRANT QUE la promotion des déplacements actifs entre la maison et l'école auprès des jeunes devrait être privilégiée car les déplacements actifs sont bénéfiques et permettent l'interaction, la socialisation et favorisent l'autonomie et la santé physique, en plus, le transport actif ne produit aucune émission polluante;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sécurité publique a recommandé, par sa résolution CSP-2023-06-20-03, au conseil des maires de la MRC du Granit de demander au ministère des Transports du Québec et de la Mobilité durable d'augmenter rapidement et significativement le budget accordé à l'aménagement de mesures de sécurisation prouvées et efficaces autour des écoles du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sécurité publique a recommandé, par cette même résolution, au conseil des maires de la MRC du Granit de demander au gouvernement provincial de revoir son processus d'accompagnement et de gestion des demandes municipales à ce sujet;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sécurité publique de la MRC du Granit a recommandé, par cette même résolution, au conseil des maires de la MRC du Granit de demander au gouvernement provincial de mettre en œuvre la stratégie de prévention en sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE la grande majorité des municipalités du territoire de la MRC du Granit connaît des difficultés et des défis sur leur territoire;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande au ministère des Transports du Québec et de la Mobilité durable d'augmenter rapidement et significativement le budget accordé à l'aménagement de mesures de sécurisation prouvées et efficaces autour des écoles du Québec.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande au gouvernement provincial de revoir son processus d'accompagnement et de gestion des demandes municipales à ce sujet.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande au gouvernement provincial de mettre en œuvre la stratégie de prévention en sécurité routière.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée aux députés provinciaux du territoire ainsi qu'à la direction régionale de l'Estrie du ministère des Transports du Québec et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.0 SERVICE D'ÉVALUATION
---------------------------

12.1

DÉPÔT DES RAPPORTS DU SERVICE D'ÉVALUATION

Les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le rapport de tenue à jour mensuel du service d'évaluation du mois dernier.

12.2

DÉPÔT DU RAPPORT DU NOMBRE DE DEMANDES DE RÉVISION DU RÔLE D'ÉVALUATION

Les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le rapport du nombre de demandes de révision du rôle d'évaluation reçues en 2023 ainsi que le rapport de conclusion des demandes de révision du rôle d'évaluation de 2022.

12.3

DÉPÔT DES RÔLES D'ÉVALUATION, DEMANDE D'EXTENSION DES MUNICIPALITÉS DE AUDET, LAMBTON, SAINT-LUDGER, SAINT-ROBERT-BELLARMIN ET SAINT-ROMAIN

**2023-135**

**DÉPÔT DES RÔLES D'ÉVALUATION, DEMANDE D'EXTENSION DES MUNICIPALITÉS DE AUDET, LAMBTON, SAINT-LUDGER, SAINT-ROBERT-BELLARMIN ET SAINT-ROMAIN**

ATTENDU QUE les employés du service d'évaluation de la MRC travaillent au dépôt des rôles d'évaluation des municipalités de Audet, Lambton, Saint-Ludger, Saint-Robert-Bellarmin et Saint-Romain;

ATTENDU QUE les rôles des municipalités concernées doivent, selon la loi, être déposés avant le 15 septembre 2023;

ATTENDU QUE certains travaux nous obligent à envisager la possibilité de dépasser cette date du 15 septembre 2023;

ATTENDU QUE l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale* permet de reporter la date de dépôt de rôles d'évaluation;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit prolonge au 1<sup>er</sup> novembre 2023 la période pour le dépôt des rôles d'évaluation des municipalités citées au préambule de la présente résolution.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à la ministre des Affaires municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.0 DÉVELOPPEMENT
--------------------

## 13.1

---

**RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA SDEG**

Les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, les comptes-rendus approuvés des dernières rencontres du comité exécutif et du conseil d'administration.

## 13.2

---

**SCÉNARIO DE FINANCEMENT 2024-2026 DE LA ROUTE DES SOMMETS**

Madame Paule Rochette est présente et fait une présentation quant aux investissements, au fonctionnement et au financement nécessaire pour assurer sa continuité.

**2023-136****SCÉNARIO DE FINANCEMENT 2024-2026 DE LA ROUTE DES SOMMETS**

CONSIDÉRANT QUE la Route des Sommets nécessite des investissements afin de conserver le joyau qu'elle représente;

CONSIDÉRANT QU'UN renouvellement de l'entente triennale avec les partenaires est nécessaire pour assurer sa continuité;

CONSIDÉRANT QUE le financement demandé représente des frais récurrents annuels et que ces mêmes frais augmentent en lien avec les investissements de plus de 500 000 \$ en 2019-2022;

CONSIDÉRANT QU'une augmentation des cotisations est nécessaire pour appuyer les dépenses liées au futur plan d'action 2024-2026;

CONSIDÉRANT QU'un réajustement au niveau des coûts doit être fait de manière à ce que les cotisations entre les territoires des MRC des Sources, du Haut-Saint-François et du Granit soient équitables entre ces dernières;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la SDEG a, par sa résolution no CA- 2023-07-04-6.1, recommandé au conseil des maires de chacune des MRC concernées l'approbation de la nouvelle entente triennale de cotisations de la Route des Sommets 2024-2026;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit approuve la nouvelle entente triennale de cotisations de la Route des Sommets 2024-2026.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit mandate la préfet et la direction générale pour signer la nouvelle entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.3

**SIGNATAIRE – CONTRAT DE SIGNALISATION DE LA ROUTE DES SOMMETS AVEC LE MINISTÈRE DU TOURISME**

**2023-137**

**SIGNATAIRE – CONTRAT DE SIGNALISATION DE LA ROUTE DES SOMMETS AVEC LE MINISTÈRE DU TOURISME**

CONSIDÉRANT QUE le Comité de signalisation des routes et des circuits touristiques du ministère du Tourisme a accepté le renouvellement du contrat de signalisation de la Route des Sommets pour les 5 prochaines années, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2028;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'aménagement des haltes panoramiques au moyen d'une nouvelle signalisation permettra de bonifier l'expérience des visiteurs sur la route;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau contrat de signalisation sera émis;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'intégration de la SDEG à la MRC du Granit il y a lieu de modifier le gestionnaire signataire du contrat;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la SDEG, par sa résolution no CA- 2023-07-04-6.2, a recommandé au conseil des maires d'approuver le changement de gestionnaire en faveur de la MRC du Granit;

CONSIDÉRANT QUE par cette même résolution, le conseil d'administration de la SDEG a recommandé au conseil des maires d'autoriser la signature du contrat de signalisation de la Route des Sommets;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires approuve le changement de gestionnaire en faveur de la MRC du Granit.

QUE le conseil des maires autorise la signature du contrat de signalisation de la Route des Sommets.

QUE le conseil des maires mandate la préfet et la direction générale pour signer ledit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.0 DÉVELOPPEMENT SOCIAL
---------------------------

14.1

**ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DU GRANIT POUR LES FONDS DU PAGIEPS (FQIS) POUR L'ANNÉE 2022**

**2023-138**

**ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DU GRANIT POUR LES FONDS DU PAGIEPS (FQIS) POUR L'ANNÉE 2022**

ATTENDU QUE dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS), le conseil des maires de la MRC du Granit a mandaté, par sa résolution no 2019-06, la Corporation de développement

communautaire du Granit (CDC) à titre d'organisme mandataire pour instance de concertation locale;

ATTENDU QUE le PAGIEPS prévoit la distribution de sommes via le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS);

ATTENDU QUE le comité administratif a pris connaissance du rapport annuel du PAGIEPS/FQIS pour l'année 2022-2023, lequel a été déposé par la Corporation de développement communautaire du Granit;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC du Granit a recommandé au conseil des maires de la MRC du Granit, par sa résolution no C.A. 2023-115, d'adopter le rapport annuel du PAGIEPS/FQIS pour l'année 2022-2023;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte le rapport annuel du PAGIEPS/FQIS pour l'année 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 15.0 PROJETS SPÉCIFIQUES

### 15.1

#### DÉFI 2025- PRÉSENTATION « VOS MUNICIPALITÉS EN ACTION »

Les maires ont reçu par courriel, il y a quelques jours, une présentation faite par la MRC dans le cadre du comité Défi 2025 laquelle relate la multitude d'actions et de démarches faites sur le territoire et qui ont un impact significatif sur le milieu. Quelques questions sont posées et il est mentionné que malgré la quantité impressionnante d'actions dont il est fait mention que d'autres plus régionales n'apparaissent pas et que par conséquent, plusieurs initiatives sont mises en place pour vitaliser les populations.

### 15.2

#### SIGNATURE INNOVATION

J'informe les maires que le ministère a approuvé le projet déposé au FRR-Volet 3 Signature innovation ayant pour titre « Réseau de sanctuaires de nature et d'expérimentation du bien-être ». Une rencontre de démarrage du comité pour déterminer un échéancier se tiendra demain.

## 16.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 16.1

#### COMPTES À PAYER

#### **2023-139**

#### **COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE la liste des comptes a été déposée;

ATTENDU QUE les maires en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

De procéder au paiement des :

Comptes à payer :	Juin 2023	33 883,91 \$
-------------------	-----------	--------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.2

---

REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES DU MOIS DE JUIN 2023

Les maires ont reçu la liste des dépenses récurrentes du mois de juin 2023. Aucune question n'est posée.

16.3

---

DÉPART DE LA MUNICIPALITÉ DE COURCELLES DU TERRITOIRE DE LA MRC DU GRANIT

J'informe les maires qu'hier nous avons été informés du nom de la personne nommée pour assurer la conciliation dans le cadre du départ de la Municipalité de Courcelles de notre territoire. J'ajoute que considérant la période estivale, le ministère a repoussé la date limite de la conciliation au 15 septembre prochain.

16.4

---

RESSOURCES HUMAINES

J'informe les maires de la nomination, par le comité administratif, de madame Sophie Dorval à titre de conseillère en développement local et régional, poste pour lequel elle assumait l'intérim depuis février dernier.

Je mentionne ensuite le départ, en septembre prochain, de la coordonnatrice du Plan de développement de la zone agricole ainsi que de la personne qui assumait un remplacement comme conseillère en développement de l'entrepreneuriat collectif, laquelle a quitté la semaine dernière. Puisque ce dernier était déjà un remplacement et qu'il ne reste que quelques mois, nous tentons de trouver une ressource rapidement.

16.4.1.

---

CHANTIER RH – BENOIT LÉVESQUE

J'explique les étapes faites et à venir en souhaitant une présentation de proposition en septembre prochain.

16.4.2.

---

DIRECTION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL

**2023-140**

**PROFIL, FONCTIONS ET RATTACHEMENT ADMINISTRATIF POUR LE POSTE DE DIRECTION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL**



ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a accepté la création de nouveaux postes de direction de département par sa résolution 2023-101 lors de la séance du 24 mai 2023;

ATTENDU QUE la création du poste de direction de développement économique et territorial est nécessaire au bon fonctionnement;

ATTENDU QUE conformément à la Politique de dotation de la MRC, le comité administratif doit recommander la description de fonctions, le rattachement administratif, la classe salariale et le profil des compétences recherchées;

ATTENDU QUE la description de fonctions, le rattachement administratif, la classe salariale et le profil des compétences recherchées quant au poste de direction de développement économique et territorial ont été présentés aux membres du comité administratif;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC du Granit a, par sa résolution no C.A. 2023-117, recommandé au conseil des maires la description de fonctions, le rattachement administratif, la classe salariale et le profil des compétences recherchées présentés quant à la création du poste de direction de développement économique et territorial.

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit approuve la description de fonctions, le rattachement administratif, la classe salariale et le profil des compétences recherchées présentés quant à la création du poste de direction de développement économique et territorial.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

J'informe les maires que le comité administratif a formé le comité de sélection quant à la dotation de ce poste et que mesdames Monique Phérvong Lenoir et France Bisson et messieurs le président ou le vice-président du conseil d'administration de la SDEG ont été nommés pour participer.

16.4.3.

---

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'ADMINISTRATION

**2023-141**

**PROFIL, FONCTIONS ET RATTACHEMENT ADMINISTRATIF POUR LE POSTE DE DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'ADMINISTRATION**

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a accepté la création de nouveaux postes de direction de département par sa résolution 2023-101 lors de la séance du 24 mai 2023;

ATTENDU QUE la création du poste de direction des ressources humaines et de l'administration est nécessaire au bon fonctionnement;

ATTENDU QUE conformément à la Politique de dotation de la MRC, le comité administratif doit recommander la description de fonctions, le rattachement administratif, la classe salariale et le profil des compétences recherchées;

ATTENDU QUE la description de fonctions, le rattachement administratif, la classe salariale et le profil des compétences recherchées quant au poste de direction des

ressources humaines et de l'administration ont été présentés aux membres du comité administratif;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC du Granit a, par sa résolution no C.A. 2023-119, recommandé au conseil des maires la description de fonctions, le rattachement administratif, la classe salariale et le profil des compétences recherchées présentés quant à la création du poste de direction des ressources humaines et de l'administration;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit approuve la description de fonctions, le rattachement administratif, la classe salariale et le profil des compétences recherchées présentés quant à la création du poste de direction des ressources humaines et de l'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

J'informe les maires que le comité administratif a formé le comité de sélection quant à la dotation de ce poste et que mesdames Monique Phérvong Lenoir et France Bisson ainsi qu'une personne-ressource externe sensible aux ressources humaines ont été nommés pour participer.

16.5

---

#### STRUCTURE MRC/SDEG

Un résumé a été fait, dans le cadre de l'atelier de travail, des discussions du dernier comité de pilotage.

17.0 RAPPORTS D'ACTIVITÉS
---------------------------

17.1

---

#### COMITÉ VIGIE-SANTÉ

Les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le compte-rendu de la dernière rencontre.

17.2

---

#### COBARIC

Les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le compte-rendu de la dernière rencontre.

18.0 PROJETS ÉOLIENS
----------------------

18.1

---

#### PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI

Le rapport de production du mois de mai 2023 a été transmis aux maires par courriel il y a quelques jours.

## 18.2

---

PROJET ÉOLIEN HAUTE-CHAUDIÈRE, SUIVI

Les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le compte-rendu de la dernière rencontre.

## 18.2.1.

---

LETTRE DE CRÉDIT**2023-142****PARC ÉOLIEN DE LA HAUTE-CHAUDIÈRE – LETTRES DE CRÉDIT  
« STAND-BY » IRRÉVOCABLES**

ATTENDU QUE le 13 décembre 2021, Hydro-Québec a lancé un appel d'offres pour l'achat de 480 mégawatts d'électricité « A/O 2021-01 » produite à partir de sources renouvelables;

ATTENDU QUE l'offre déposée dans le cadre de cet appel d'offres par EDF Renouvelables inc., en partenariat avec la MRC, et comportant la livraison d'un parc éolien d'une puissance de 120 MW (le « Parc éolien ») a été retenue par Hydro-Québec;

ATTENDU QUE dans le cadre de la réalisation du parc éolien de la Haute-Chaudière une convention d'avant-projet relativement à l'intégration de la centrale du projet au réseau d'Hydro-Québec doit être conclue avec Hydro-Québec, dans ses activités de transporteur d'électricité (ci-après la « Convention d'avant-projet »);

ATTENDU QUE la Convention d'avant-projet prévoit que Parc éolien de la Haute-Chaudière S.E.C. (la « Société ») doit fournir, afin de couvrir le coût de l'avant-projet et les autres dépenses afférentes, des garanties financières pour un montant total d'un million huit cent sept mille dollars (1 807 000 \$) devant être déposées selon l'échéancier suivant :

- À la signature de la convention d'avant-projet, une première garantie financière au montant de neuf cent sept mille dollars (907 000 \$) ;
- Au plus tard le 15 janvier 2024, une deuxième garantie, au montant de neuf cent mille dollars (900 000 \$), ou un amendement à la première garantie financière qui aurait pour effet de porter le montant de cette garantie à un million huit cent sept mille dollars (1 807 000 \$).

ATTENDU QU'Énergie Renouvelable Granit Inc. (« ERG ») détient 50% des parts dans la Société et qu'ERG est responsable de fournir ces garanties financières dans cette proportion.

ATTENDU QUE la MRC de Granit est l'actionnaire unique d'ERG.

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit autorise l'émission des garanties financières requises en vertu de la Convention d'avant-projet en son nom.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit autorise la signature des lettres de crédit « stand by » irrévocable ainsi que la mise en place des garanties financières jusqu'à un montant maximum de 903 500\$ auprès de la Caisse Desjardins de Lac-Mégantic – Le Granit conforme aux exigences du convention d'avant-projet à intervenir.

QUE la MRC du Granit et ERG devront conclure une entente relativement au remboursement et aux responsabilités de chacun d'eux face à ces émissions.

QU'à cette fin madame Sonia Cloutier, la directrice générale et greffière-trésorière et madame Monique Phérvong Lenoir, le préfet soient désignées à titre de représentantes de la MRC pour signer ladite lettre de crédit « stand by » irrévocable ainsi que le contrat pour la garantie financière.

QUE madame Sonia Cloutier soit autorisée à effectuer toute formalité nécessaire afin de donner effet à la présente résolution, incluant notamment la signature de toute convention avec ERG.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.0 VARIA
------------

Aucun sujet à traiter.

20.0 PÉRIODE DE QUESTIONS
---------------------------

Aucune question n'est posée.

21.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
---------------------------

**2023-143**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du conseil des maires du 12 juillet 2023 soit levée, il est 20 h 42.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monique Phérvong Lenoir  
Préfet

Sonia Cloutier  
Greffière-trésorière  
Directrice générale

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus de la MRC, pour les dépenses votées à la séance du Conseil de ce 12 juillet 2023, et ce pour les résolutions 2023-136 et 2023-139.

Sonia Cloutier  
Greffière-trésorière  
Directrice générale